

## COMPTE-RENDU DU BUREAU DU CSFPT DU 12 FÉVRIER 2025

---

La délégation FO était composée de :  
Laurent MATEU et Gisèle LE MAREC – membres du Bureau  
Sébastien VADE président de la FS5

### Ordre du jour prévisionnel de la plénière du 12 mars 2025 :

1. Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (FS3);

↳ Établit les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale pour le régime indemnitaire de référence.

2. Rapport en autosaisine : « Assistants familiaux et assistants maternels : l'urgence à reconnaître ces professionnels du service public et à améliorer leur statut. » ;

↳ Le silence et l'absence de l'Association des Départements de France depuis le début des travaux a été soulignée.

3. Sous réserve :

*Décret relatif aux dispositions réglementaires du Livre III (recrutement) du code général de la fonction publique (pour les dispositions à droit non-constant concernant uniquement la FPT) (FS2).*

↳ **FO** est intervenue pour rappeler qu'il avait été indiqué que la codification serait faite à droit constant. Or, on peut constater que pour la codification des dispositions réglementaires, il n'en est rien. Le constat est tout autre en particulier sur le droit syndical.

Nous avons interpellé la DGCL sur le fait de réécrire des textes qui ont été publiés au journal officiel.

Rappel : parallèlement, il y aura le 19 février, la réunion d'un groupe de travail de la DGAFP sur la codification des dispositions réglementaires communes aux 3 versants de la Fonction Publique.

### Questions diverses :

- Proposition de vœu de la Coordination des Employeurs Territoriaux demandant que soit réalisée une analyse globale incluant une dimension prospective de l'ensemble du système de retraite des agents publics territoriaux :

↳ **FO** a fait savoir son opposition à l'adoption de ce vœu (cf. annexe) considérant que l'approche devrait être plus large puisque notre caisse de retraite concerne également nos collègues de la FPH et dans le contexte où le gouvernement a décidé de réunir les organisations syndicales et des employeurs en « conclave » sur le sujet des retraites.

Le projet de vœu a été retiré de l'ordre du jour de la plénière de février.

- Rencontre entre la CET et les organisations syndicales le 11 mars 2025 avec la proposition d'ordre du jour suivante :
  - ✓ Droit syndical et discrimination syndicale,
  - ✓ Égalité professionnelle,
  - ✓ Baromètre " horizon " produit à l'initiative des associations d'employeurs territoriaux.
  
- Visite du ministre en charge de la fonction publique lors d'un prochain CSFPT : ce pourrait être le 12 mars ; à confirmer.
  
- La DGCL a rappelé que plusieurs groupes de travail vont être organisés au cours des prochains mois :
  - ✓ Les élections professionnelles de 2026 ;
  - ✓ L'exercice du droit syndical ;
  - ✓ La refondation de certains concours (filières sportive et culturelle) ;
  - ✓ La simplification du RSU.